

## [Politique de protection des données personnelles](#)

Les informations collectées sont destinées à l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP).

L'UTP s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles soient conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

### **Chaque formulaire ou téléservice limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire (minimisation des données) et indique notamment :**

- les objectifs du recueil de ces données (finalités) ;
- les données obligatoires ou facultatives pour la gestion du traitement ;
- le destinataire des données (en principe l'UTP sauf précision dans le formulaire lorsqu'une transmission à un tiers est nécessaire à la gestion des données) ;
- le rappel des droits « Informatique et Libertés » et la façon de les exercer auprès de l'UTP.

### **Pour toute information ou exercice de vos droits « Informatique et Libertés » sur les traitements de données personnelles gérés par l'UTP, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPD) :**

- par le [formulaire en ligne](#) sur [utp.fr](http://utp.fr) ;
- ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

**UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTP)**

**A l'attention du délégué à la protection des données (DPD)**

17 rue d'Anjou

75008 PARIS

### **Les droits « Informatique et Libertés » que vous pouvez exercer sur les données qui vous concernent, sont les suivants :**

- **un droit d'accès** : obtenir et vérifier les données que l'UTP détient sur vous.  
→ [Article 15 du Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#).
- **un droit de rectification** : faire rectifier les informations inexactes et/ou faire compléter les données incomplètes.  
→ [Articles 16 et 19 du Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#).
- **un droit d'effacement** : effacer des données vous concernant et/ou ne plus associer votre nom et prénom à un contenu visible dans un moteur de recherche.

Vous pouvez obtenir l'effacement si au moins une de ces situations correspond à votre cas :

- Vos données sont utilisées à des fins de prospection ;
- Les données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquels elles ont été initialement collectées ou traitées ;
- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données ;
- Vos données font l'objet d'un traitement illicite (par exemple, publication de données piratées) ;
- Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineur dans le cadre de la société de l'information (blog, forum, réseau social, site web...) ;
- Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et le responsable du fichier n'a

- [Article 17 du Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#) demande.
- **un droit à la limitation du traitement** : gérer l'utilisation des données en demandant notamment de geler leur utilisation.
  - [Article 18 du Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#).
- **un droit à la portabilité** : emporter une copie de vos données pour les réutiliser pour un usage personnel ou pour les transmettre à un tiers de votre choix.
  - [Article 20 du Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#).
- **un droit d'opposition** : vous opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier ou vous opposer à ce que les données vous concernant soient diffusées, transmises ou conservées.

A noter que si votre demande d'opposition ne concerne pas la prospection, l'organisme pourra justifier son refus au motif que :

- il existe des motifs légitimes et impérieux à traiter les données ou que celles-ci sont nécessaires à la constatation, exercice ou défense de droits en justice ;
  - vous avez consenti, vous devez alors retirer ce consentement et non vous opposer ;
  - un contrat vous lie avec l'organisme ;
  - une obligation légale lui impose de traiter vos données ;
  - le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne
- [Article 21 du Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#).
- **un droit lié au profilage** : remonter le fil de votre profilage et vous y opposer en demandant l'intervention d'un humain dans une décision automatisée vous concernant.

Le profilage consiste en la collecte et l'analyse de l'activité des personnes permettant de construire des profils pour mieux cerner leur personnalité, leurs habitudes d'achat ou leurs comportements. Des décisions peuvent être ainsi prises automatiquement à partir de ce profilage, sans intervention humaine.

Par principe, vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée - souvent basée sur votre profilage - qui a un effet juridique ou vous affecte sensiblement. Un organisme peut néanmoins automatiser ce type de décision si l'une de ces conditions est remplie :

- Vous avez donné votre consentement explicite,
- La décision est nécessaire à un contrat que vous avez conclu avec l'organisme,
- La décision automatisée est autorisée par des dispositions légales spécifiques.

Dans ces cas, vous avez quand même la possibilité :

- d'être informé qu'une décision entièrement automatisée a été prise à votre rencontre ;
  - de demander à connaître la logique et les critères employés pour prendre la décision ;
  - de contester la décision et d'exprimer votre point de vue ;
- [Article 22 du Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#).

Lorsque vous exercez un de ces droits auprès de l'UTP, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais possibles et au plus tard dans le délai de 1 mois à compter de la réception de la demande.

**URL source:** <https://www.utp.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>